

fre. J'espère qu'un député le proposera. Je ne le ferai pas parce que le comité est déjà saisi d'un amendement.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire prête attention. Je sais lorsqu'un député parle à la Chambre qu'il le fait et qu'il examine les instances formulées. A mon avis, une disposition du projet de loi devrait permettre à un administrateur régional du ministère du Revenu national ou si vous le préférez, à une commission spéciale, d'entendre les cas spéciaux et de prendre des dispositions à cette fin. La loi serait alors équitable et on pourrait remédier aux anomalies de façon appropriée. La majeure partie de mon travail dans ma circonscription a trait à des contribuables qui se heurtent à la muraille de la bureaucratie. Ils ne peuvent atteindre ceux qui prennent les décisions. Ils se butent aux commis qui sont au comptoir et qui se guident uniquement d'après les règlements.

Je n'ai rien contre les fonctionnaires de l'État lorsque je m'exprime ainsi. Les employés qui accueillent le grand public ne prennent la plupart du temps aucune décision; ils doivent se fier simplement aux règlements devant eux. Nous voulons que les cas susmentionnés soient déferés à ceux qui ont le pouvoir d'agir et d'interpréter.

• (5.30 p.m.)

Je laisse à l'appréciation du comité ces deux suggestions quant à la manière de pallier les anomalies soulevées par les députés. Nous devrions édulcorer cette règle de 3 p. cent car elle est injuste. Que nous la supprimions ou non, nous devrions prévoir dans la loi sur le revenu national une disposition qui habiliterait un directeur régional à l'interpréter dans des cas spéciaux ou sortant du commun.

**M. MacKay:** Monsieur le président, je vais essayer d'adopter dans mes propos une position positive. Je pense que nous sommes tous d'accord pour louer le gouvernement d'avoir pris cette mesure tant attendue et d'avoir augmenté les exemptions des contribuables canadiens. Je pense cependant que tous les honorables députés se rendent compte comme moi qu'il existe une limite à ces exemptions personnelles.

La question qui se pose à nous est de savoir si le Canadien bénéficie ou non d'un traitement équitable. J'estime, ne vous en déplaise, que ce n'est pas le cas. Comme l'a fait remarquer l'honorable député de Fraser Valley-Ouest, je ne pense pas qu'il en soit beaucoup parmi nous qui doutent sérieusement de la bonne volonté du ministre des Finances, et je ne suis certainement pas du nombre. Il peut m'arriver parfois de mettre en doute ses prévisions et la base de ses chiffres, mais j'estime qu'il prend à cœur les intérêts fondamentaux du pays.

Les fonds nécessaires à la gestion du pays doivent provenir de quelque part. Il n'existe aucune formule magique qui nous permettrait de les faire venir à nous, la presse à billets par exemple, comme aimeraient le suggérer certains théoriciens des finances. Je pense néanmoins que nous pourrions faire quelque chose. Nous pourrions réétudier notre barème des taux d'imposition. Et je parle ici très sérieusement car les groupes à faibles revenus voient leurs impôts augmenter très fortement par rapport à leurs revenus alors que, pour ce qui en est des groupes à revenus élevés, nous constatons que l'accroissement des revenus n'est pas assujéti à un accroissement des impôts aussi brutal.

Le gouvernement devrait examiner sérieusement le barème des taux. Il découvrira peut-être que ceux d'entre nous qui sont assez fortunés pour faire partie de la catégo-

rie supérieure de l'échelle des salaires ne verraient aucune objection sérieuse à payer un pourcentage plus élevé d'impôts sur le revenu s'il s'agissait d'en faire bénéficier les Canadiens moins nantis. Lorsqu'on parle de l'injustice et de l'insuffisance de ces exemptions pour les Canadiens nous oublions un facteur. Nous avons parlé d'abondance de l'augmentation du coût de la vie depuis 1949, mais d'autres facteurs, inexistantes en 1949, sont entrés en jeu. L'un de ceux-ci est l'augmentation du genre d'impôts que le Canadien moyen est maintenant appelé à payer.

Dans ma propre province, ce n'est que récemment que nous avons dû acquitter la taxe de vente provinciale. Il n'y a que très peu de temps que la taxe de vente fédérale est devenue un facteur dont les Canadiens doivent tenir compte lorsqu'ils achètent des marchandises et des services courants. Les taxes municipales se sont accrues de manière spectaculaire depuis le début des années 50, allant dans certains cas jusqu'à décupler. Ceci est du moins le cas dans ma province. On n'a pas assez fait ressortir ces facteurs. Le Canadien moyen est beaucoup plus imposé dans l'ensemble que du temps où le gouvernement St-Laurent a jugé que des exemptions de \$1,000 et \$2,000 suffisaient en 1949.

J'écarte la question un instant pour faire écho aux propos d'un député qui, avant moi, a parlé d'exemption pour frais d'enterrement. J'admets que les prestations du Régime des pensions du Canada existent et effectivement apportent un certain soulagement, mais certaines personnes n'y ont pas droit. Le régime est relativement nouveau au Canada. Sérieusement, le ministre des Finances devrait examiner à nouveau la possibilité d'autoriser, dans certains cas précis, la déduction des frais d'enterrement, tout au moins en partie.

Un autre secteur où règne apparemment une certaine injustice est celui des impôts municipaux et des paiements d'intérêts hypothécaires. Je crois qu'il serait utile que le gouvernement envisage d'autoriser le propriétaire à déduire soit une partie de ses taxes municipales soit une partie de ses intérêts hypothécaires. Si un propriétaire de maison avait l'astuce de constituer une petite société ou de prendre d'autres dispositions, il pourrait, en fait, déduire de son revenu ses intérêts hypothécaires et ses taxes municipales. Le Canadien moyen propriétaire d'une maison ne le peut pas.

Même si ce n'était là qu'un geste symbolique, il serait juste de le faire; si les gens pensaient qu'ils pourraient profiter d'une exemption d'impôt, cela stimulerait chez chacun le désir d'être propriétaire de sa propre maison. Le gouvernement a soutenu à juste titre l'idée que, à l'exception des centres urbains où la population est très dense, les Canadiens seraient propriétaires de leur maison. Je pense que le gouvernement devrait accorder des remises d'impôt aux Canadiens qui luttent pour accéder à la propriété de leur habitation et qui se sentent crouler sous le poids d'impôts provenant de toutes parts.

Je ne m'étendrai pas davantage car on a beaucoup parlé de ces articles et on a souvent répété la même chose. Je crois qu'il est illusoire de s'imaginer que les exemptions de \$1,500 et de \$2,850 représenteraient un grand avantage. C'est incontestablement un progrès, mais cela ne suffit pas. Étant donné la notion actuelle de revenu, une bonne partie des contribuables retirés des rôles des contributions cette année y retourneront sous peu, et ils paieront plus d'impôts que jamais.